



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Septembre 2008

Date de la convocation 10 Septembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, Mme BENEZETH Ingrid, Mme JOUVE Monique, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. POUJOL Jean Louis, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M. SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M.BARDEAU Francis à M.DRUARD David M.MILLET Stéphane à M.DUPONT LAURENT M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Convention de mise à disposition d'un Adjoint technique de la Communauté de Communes du Clermontais à la Commune de Nébian

Monsieur Jean Claude LACROIX rappelle aux membres du conseil que suite à la mutation au sein de la Communauté de Communes de Madame Michèle PESSAIRE en qualité d'adjoint technique, au 4 Juillet 2008, il convient de conclure avec la commune de Nébian une convention de mise à disposition de l'agent, pour la période du 4 Juillet 2008 au 31 Août 2009 dans les conditions suivantes :

Durée hebdomadaire de mise à disposition : 4 heures annualisées pour effectuer l'entretien des locaux de l'école de Nébian

Remboursement : la Commune de Nébian remboursera à la Communauté de Communes du Clermontais le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Michèle PESSAIRE sur présentation d'un titre trimestriel sur la base de 4/35°.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à intervenir entre la communauté de communes du clermontais et la commune de Nébian pour la mise à disposition de Madame Michèle PESSAIRE, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.